Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/10/2026 à 19h07
Réference de l'AR : 088-218801454-20261001-202646-DE
Publié le 06/10/2026 ; Rendu exécutoire le 06/10/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
VOSGES

ARRONDISSEMENT
SAINT-DIE

CANTON
BRUYERES

MAIRIE
DOMFAING

DATE DE CONVOCATION

25/09/2026

OBJET :

Nombre de conseillers-

En Exercice : 11

Nombre de présents : 9
Procuration : 0
Nombre de votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-46

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc NICOLAS, Maire.

La séance a été publique.

Présent(s) : Mesdames Patricia CHASSEL, Perrine EVE, Nathalie STRABACH, Messieurs Jean-Michel BALLAND, Alain CHARLES, Gaëtan MARCHAL, Jean-Luc NICOLAS, Jean-François PUSTELNIK et Ludovic VILLAUMÉ

Absent(s) : Sandrine DABONOT, Evelyne VALENCE
Procurations :

Madame Nathalie STRABACH a été élue secrétaire de séance

ENQUETE PUBLIQUE VOSGES PROMOBOIS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande présentée par la SAS VOSGES PROMOBOIS en vue d'obtenir l'autorisation de créer une plateforme destinée au stockage et broyage de bois (bois de classe A et B, plaquettes forestières) sur le site situé sur le territoire de la commune de DOMFAING, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
La Préfecture a prescrit l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique du 7 septembre 2026 à 9h00 au 7 décembre 2026 à 16h00.

La Préfecture sollicite désormais l'avis de l'ensemble des communes limitrophes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
DONNE un avis favorable à la demande présentée par la SAS VOSGES PROMOBOIS en vue d'obtenir l'autorisation de créer une plateforme destinée au stockage et broyage de bois (bois de classe A et B, plaquettes forestières) sur le site situé sur le territoire de la commune de DOMFAING.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Affiché le 02/10/2026
Pour extrait certifié conforme,
Jean-Luc NICOLAS, Maire